

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 14 JUIN 2019*

**DELIBERATION N° 2019-14**

**Adhésion au service de médecine préventive du Centre de  
gestion du Loiret**

Le quatorze juin deux mille dix-neuf à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du quatre juin deux mille dix-neuf.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire  
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité  
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité  
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire  
Anne-Marie THOMAS – Com. com. Grand Chambord  
Nathalie SAVATON – Tours Métropole Val de Loire  
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans  
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans (Suppléant)  
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts

Marion GOSSELIN – IRSTEA  
Benjamin VIRELY – Personnel ARB  
Anne BIGNOLAS – Personnel ARB (suppléante)  
Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire  
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire  
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire  
Aline CHÉRENCÉ – URCP  
Denis LEGRET – Asso. des fédérations de pêche CVL  
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence rég. biodiversité CVL  
Mylène MOREAU – Agence rég. biodiversité CVL  
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. biodiversité CVL  
Pascale LARMANDE – Agence rég. biodiversité CVL  
Cécile LE MEUNIER – Agence rég. biodiversité CVL  
François BARRAULT – Tours Métropole Val de Loire

Samuel SEMPÉ – ONCFS  
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire  
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire  
Anaïs VALANCE – DRAAF  
Thérèse PLACE – DREAL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,  
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),  
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,  
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,  
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,  
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,  
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

### Considérant

L'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui impose aux collectivités et établissements employant des agents régis par cette même loi de disposer d'un service de médecine préventive,

### Décide à l'unanimité

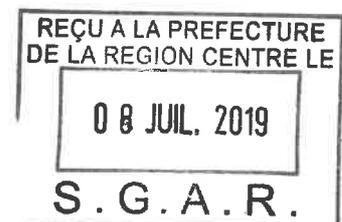
d'approuver l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret et de donner mandat à la Présidente pour signer la convention d'adhésion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET



N° 0400